



SAISON 2019-2020 ANNONCEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE 2020 DUNKERQUE (59)

Les Championnats de France ELITE de Patinage organisés par la Fédération Française des Sports de Glace se dérouleront à la patinoire de Dunkerque du 19 au 21 décembre 2019.

Ils auront lieu simultanément avec les disciplines de glace de la fédération, artistique, danse, couple, synchro, ballets, short-track, curling, sport-extrême, bobsleigh.

DISPOSITIONS PROPRES AUX EPREUVES DE SHORT TRACK

Les épreuves se dérouleront comme suit :

1. Programme

Les épreuves de short track sont organisées conformément aux règles de sélection et au Chemin de Sélection de la DTN concernant le short-track.

Les épreuves s'intègrent dans le Schedule général de la compétition, notamment pour respecter les possibilités de passage télévisuel.

Il a été établi sur la base d'une participation maximale de 12 dames et 16 hommes.

Ils auront lieu du jeudi 19 décembre au samedi 21 décembre.

2. Critères de sélection

Ils sont fixés par le chemin de sélection établi par la DTN et accessible sur le site :

- Etre âgé(e) de 15 ans au 1er juillet 2019.
- Sont sélectionné(e)s d'office les patineur(euse)s sélectionné(e)s aux Coupes du Monde 2019/2020. Les quotas maximums pour les Championnats de France Elite et les temps réalisés depuis le 1er juillet 2018 sont fixés dans le tableau ci-après :

	Quotas	Temps minimum cumulé (500m, 1.000m et 1.500m)
Femmes	12	4 minutes et 55 secondes= 295s
Hommes	16	4 minutes et 35 secondes= 275s



3. Catégories et Distances

Les distances sont les suivantes – 1 500 m - 500 m - 1 000 m. Il n'y aura pas de super-finale
Les courses donneront lieu à un classement par distance. Un classement général sans podium sera effectué en fin de compétition pour le Classement du Championnat de France des Clubs.
Il n'est pas prévu d'épreuve de relais en compétition, un relais pourra avoir lieu en démonstration.

Le premier échauffement est prévu le jeudi 19 décembre à 14h00.

4. Déroulement de la compétition

Se reporter au programme de la compétition en annexe

Le déroulement indiqué reste provisoire et sera confirmé lors de la réunion des coachs et team leaders, en fonction de l'intégration avec les autres disciplines et des contraintes de retransmission télévisuelle.

5. Glace et Pistes

La compétition se tiendra sur une glace artificielle de **60x30** sur laquelle seront tracées 3 pistes de 111,12m.

5. Classement Individuel

Pour être classé, le patineur doit être présent au départ de la première course. Toutes les distances se courent par élimination jusqu'à la finale.
Seront organisées pour chaque distance des finales A et B.

En outre si le timing le permet, auront lieu pour les 1000m et 500m hommes des finales C voire D. L'accès dépendra de la place en éliminatoires : les 3e en Finale C et les autres en Finale D. Ces finales C ou D sont des finales de classement et ne donnent pas lieu à attribution de points de finale.

La composition des séries au premier tour de chaque distance sera effectuée selon le ranking du TOP-France de la distance.
Les Pénalités, cartons jaunes, cartons rouges seront appliqués conformément aux règles ISU.
Le classement général sera établi par addition des points de finales obtenus dans chaque distance.

6. Inscriptions

Pour participer à la compétition, le patineur doit être licencié compétition dans un club membre de la FFSG pour la saison en cours et avoir effectué les temps visés ci-dessus, répertoriés dans le TOP-France ou sur présentation de justificatif tel que protocole de compétition.

La participation est limitée à 12 dames et 16 hommes.

Les inscriptions par les présidents de club ou leur représentant devront être effectuées

au plus tard le 12 décembre 2019,

sur le site Inscription de la CSNPV www.shorttrack.fr .

Par mail à Patrick RIVERA president.csnpv@gmail.com

À Bertrand MIUS, CC des championnats, bertrand.mius@gmail.com

A Sylvie PULCINI patinage@ffsg.org



Par conséquent, le 13 décembre, il sera établi la liste des patineurs titulaires, et le cas échéant les patineurs suppléants, au-delà du nombre limite visé ci-dessus. Cette liste sera publiée sur le site de la FFSG et communiquée aux clubs.

Le montant des frais d'inscriptions est de **30 € par patineur** par chèque à l'ordre de la FFSG à **ENVOYER A LA FFSG avant le 12 décembre**

7. Réunion des coachs et team leaders

La réunion officielle de présentation du déroulement de la compétition short-track se tiendra

jeudi 19 décembre à 13h à la Patinoire,

sous la responsabilité du Juge arbitre de la compétition et du Coordinateur de Course. Le Timing de la compétition sera présenté et remis aux coaches lors de cette réunion.

8. Délivrance des titres de « Champion de France » Elite Sénior et Récompenses

Les titres de Champions de France seront décernés conformément aux règlements en vigueur. Aucun titre n'est décerné dans une catégorie ne réunissant pas au moins trois patineurs inscrits, dont deux au moins sont présents au départ.

Les podiums auront lieu à l'issue de l'ensemble des épreuves de toutes les disciplines.

9. Hébergement des patineurs

L'hébergement des patineurs et de leurs accompagnants est l'affaire de chaque club.

La CSNPV se réserve la possibilité d'apporter des précisions et/ou des modifications en fonction des contraintes de timing et du nombre de participant dans chaque catégorie.

Fait le 05/12/2019

Le Président de la Commission Sportive Nationale de Patinage de Vitesse
Patrick RIVERA